Envoyé en préfecture le 18/02/2026
Reçu en préfecture le 18/02/2026
Publié le
ID : 022-212203772-20260218-DB_2026_11-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR

ARRONDISSEMENT DE SAINT-BRIEUC

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Égalité - Fraternité

COMMUNE DE TREVENEUC

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 17 FEVRIER 2026

L'An Deux Mil Vingt Six, le Dix-Sept Février à Dix-Neuf Heures et Trente Minutes le Conseil Municipal de TRÉVENEUC, Légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Marcel SERANDOUR, Maire.

PRÉSENTS : Séverine BIGOURIE, Isabelle CHAMPAGNE, Guy CHARBONNIER, Jean-Jacques CLOCHET, Alain DRILLET, Arthur ESPIVENT de la VILLESBOISNET, Amélie GOULVEN, Annick KERVOËL, Eric MERIENNE, Marcel SERANDOUR

ABSENTS REPRESENTES : Bernadette JACQUEMARD procuration à Marcel SERANDOUR - Linda LE BERRE procuration à Eric MERIENNE, Sandrina MENDES procuration à Annick KERVOËL, Pierre-Yves CHARTIER procuration à Alain DRILLET

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Isabelle CHAMPAGNE

La séance est ouverte à dix-neuf heures trente par Monsieur le Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux :
En exercice : 14
Présents : 10
Votants : 14
Voix exprimées : 14

Date de convocation :
LE 11/02/2026

Délibération DB-2026-11

EXAMEN DU RAPPORT DE LA CLECT DU 16/12/2025 RELATIF A L'ACTUALISATION DU TRANSFERT DE CHARGES LIEES AU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUI)

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le Code général des impôts et notamment l'article 1609 nonies C ;
Vu le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées réunie le 16 décembre 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ **APPROUVE** le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées joint en annexe,
- ✓ **APPROUVE** les modulations des attributions de compensation prises en application de ces rapports, soit les montants suivants pour les communes :

Envoyé en préfecture le 18/02/2026
Reçu en préfecture le 18/02/2026
Publié le
ID : 022-212203772-20260218-DB_2026_11-DE

COMMUNES	PLUI [modulation à partir de 2026 liée à l'actualisation des charges relatives au PLUI]	
	Réfaction annuelle totale PLUI à partir de 2026	Modulation DAC 2026/DAC 2025
BINIC-ETABLES	-17 916 €	-5 107 €
BODEO (LE)	- 410 €	- 107 €
FOEIL (LE)	-2 866 €	- 503 €
HARMOYE (LA)	- 870 €	- 199 €
HILLION	-9 084 €	-2 649 €
LANFAINS	-2 278 €	- 620 €
LANGUEUX	-16 556 €	-5 045 €
LANTIC	-3 852 €	-1 315 €
LESLAY (LE)	- 328 €	- 97 €
MEAUGON (LA)	-2 732 €	- 701 €
PLAINE-HAUTE	-3 510 €	-1 216 €
PLAINTEL	-9 400 €	-2 878 €
PLEDRAN	-14 214 €	-4 584 €
PLERIN	-31 114 €	-8 089 €
PLOEUC-L'HERMITAGE	-8 596 €	-2 203 €
PLOUFRAGAN	-23 514 €	-5 749 €
PLOURHAN	-4 680 €	-1 381 €
PORDIC	-15 696 €	-4 779 €
QUINTIN	-5 922 €	-1 299 €
SAINT-BIHY	- 546 €	- 187 €
SAINT-BRANDAN	-4 796 €	-1 067 €
SAINT-BRIEUC	-94 986 €	-22 113 €
SAINT-CARREUC	-3 230 €	- 930 €
SAINT-DONAN	-3 054 €	- 784 €
SAINT-GILDAS	- 518 €	- 42 €
SAINT-JULIEN	-4 270 €	-1 085 €
SAINT-QUAY-PTX	-11 042 €	-3 245 €
TREGUEUX	-17 380 €	-4 895 €
TREMUSON	-4 572 €	-1 542 €
TREVENEUC	-2 064 €	- 565 €
VIEUX-BOURG (LE)	-1 604 €	- 386 €
YFFINIAC	-10 260 €	-2 815 €
TOTAL	**-331 860 €**	**-88 177 €**

La secrétaire de séance,

Isabelle CHAMPAGNE

Pour copie conforme,

Le Maire, Marcel SERANDOUR

MAIRIE DE TREVENEUC (Côtes-d'Armor)